

ABONNEMENTS:  
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50  
Six mois. 26.50  
Un an. 50.50  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.  
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.  
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES.

INSERTIONS:  
Annonces: la ligne. 20 c.  
Réclames: 30 c.  
Faits divers: 50 c.  
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au Bureau du Journal, à Lille, chez M. Guzan, à Valenciennes, chez M. Place; à Paris, chez MM. HAYAT, LAFFITE et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'OFFICE de PUBLICITÉ.

Table with financial data: 9 DÉCEMBRE, 10 DÉCEMBRE, Actions Banque de France, Société générale, Crédit foncier de France, etc.

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 8 décembre. Change sur Londres, 4.34; 1/2 change sur Paris, 517 1/2. Valeur de l'or, 114 1/8. Café good fair, (la livre) 19 3/4. Cafés good Cargoes, (la livre) 20 1/4.

ROUBAIX 10 DÉCEMBRE 1875

Bulletin du jour

La journée d'hier nous ménageait une surprise. On nous avait tant répété que la majorité était assurée à la droite dans les élections sénatoriales, que nous avions fini par le croire. Nous espérons que la nomination des inamovibles ne demanderait que quelques séances.

VAISSEAUX BRULÉS

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX. XVIII (Suite)

Déjà tout il lui fallut faire le sacrifice de l'unique servante et se résoudre à remplir elle-même les plus infimes fonctions du ménage. Silencieuse, elle se soumit à ces obligations, dures pour tous, navrante pour elle, que la providence menait en des chemins si difficiles.

loi par les gauches et par les droites, a obtenu 551 voix; M. Martel, du Pas-de-Calais, candidat des gauches, en a eu 344, juste la majorité absolue.

Les candidats qui ont obtenu le plus de voix sont: Liste de la gauche: MM. Duclercq 341; Kranz 340; Frébault 340; Pothuau 341; Lasteyrie 342; Foubert 338; Corne 337; Barthélemy St-Hilaire 332; Cazot 332; Bertaud 331; Chadois 331; Chanzy 331; Calmon 330.

Liste de la droite: MM. Changarnier 338; Dupanloup 337; Buffet 336; Belcastel 333; Raudot 337; Gontaut-Biron 330; Dompierre d'Hornoy 329; Larcy 326; Tailhand 325; Carayon 324; Chaudordy 323; La Rochefoucauld 323; Hamille 323; Kerdel 322; de Broglie 318; Decazes 316; Mathieu Bodet 322; Wallon 314, etc.

Les noms proclamés figurent exclusivement sur une des deux listes. La liste de la gauche l'emporte par une moyenne de 324 à 325 sur la liste de la droite dont la moyenne est de 317 à 318.

Les gauches ont voté avec la plus parfaite discipline; à droite, au contraire, des voix se sont égarées en dehors des listes arrêtées entre les délégués. Des membres de l'extrême-droite et des bonapartistes ont refusé de voter pour les orléanistes. Si l'attente ne s'établit pas de la façon la plus rigoureuse entre les groupes conservateurs, les scrutins se multiplieront sans résultat jusqu'à ce que les gauches, bien qu'en minorité, finissent par triompher.

Dans cette même séance, l'Assemblée a approuvé la convention de St-Pétersbourg et adopté un projet de loi portant que l'engagement volontaire ne sera accordé qu'à ceux qui savent lire et écrire. Cette loi n'entrera en vigueur en 1880. Le projet de loi concernant l'administration de l'armée a été retiré de l'ordre du jour. La convention conclue avec la Belgique relativement au régime des sucres a été adoptée en première lecture.

On attendait avec une certaine impatience, à Vienne, les résultats du voyage de l'archiduc Albert à Saint-Pétersbourg. Des toasts devaient être portés, à l'occasion du banquet préparé en l'honneur de Saint-Georges et l'on se demandait ce qui serait dit par le représentant de la famille impériale d'Autriche. Ce banquet a eu lieu le 9, et une dépêche russe nous annonce que le czar Alexandre II a porté un toast à « l'empereur Guillaume et à l'empereur François-Joseph, comme membres de l'Ordre. » Il a ajouté:

« Je suis heureux de pouvoir constater, à cette occasion, que l'alliance intime entre nos trois empires et nos trois armées, fondée par nos augustes prédécesseurs, pour la même cause, existe intacte à l'heure qu'il est, n'ayant pour but que la conservation de la paix en Europe. J'ai pleine confiance qu'avec l'aide de Dieu nos efforts communs atteindront le but pacifique que nous avons en vue, que toute l'Europe désire et dont tous les peuples ont besoin. Que Dieu conserve Leurs Majestés pour le bonheur de leurs peuples. » L'archiduc Albert a remercié, au nom des deux empereurs « qui, a-t-il dit, partagent entièrement et profondément les sentiments exprimés par Votre Majesté. » L'empereur Alexandre a porté ensuite la santé de l'archiduc Albert et du Prin-

ce Charles de Prusse. L'alliance des trois empereurs est une fois de plus affirmée.

Le général d'Abzac, premier aide-de-camp du Président de la République française, a été reçu le 7, par l'empereur, et a été invité à dîner par Sa Majesté.

LETRES DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 9 décembre. Le projet de convention avec l'Égypte n'a été adopté qu'en première lecture. M. Decazes avait demandé l'urgence, qui fut dispensée de l'Assemblée des deux autres délibérations; M. Lucien Brun a combattu l'urgence qui a été repoussée après une 1<sup>re</sup> épreuve douteuse et qui aurait certainement été votée si un grand nombre de députés de la droite n'avaient pas été absents au moment.

L'urgence sera prononcée à la deuxième lecture, et nul doute que le projet du gouvernement ne soit adopté à une forte majorité. C'est aujourd'hui que l'Assemblée commence l'élection des 75 sénateurs inamovibles, des 75 immortels, comme on les appelle déjà, quoique le nom appartienne de longue date aux académiciens. C'est seulement assez tard, et après le départ du courrier, que nous connaîtrons les premiers résultats.

Il faut constater que jusqu'à la dernière heure les gauches ont su garder le secret de leurs délibérations et qu'elles ont donné hier un bel exemple de discipline. Hier soir personne encore, en dehors des négociateurs des trois groupes, ne connaissait la liste préparée.

Je vous ai parlé hier de dissentiments entre M. d'Audiffret-Pasquier et M. Bocher. Ils auraient pris une telle tournure que M. d'Audiffret-Pasquier aurait signifié sa volonté de ne plus être convoqué aux réunions du centre droit.

On paraissait assez intrigué dans les couloirs du voyage à Berlin du général d'Abzac, premier aide-de-camp du maréchal, surtout pendant que l'ambassadeur français, M. de Gontaut-Biron se trouve en France. On dit que sa mission se rattache à l'affaire du canal de Suez.

Il paraît hors de doute qu'on s'occupe dans le monde diplomatique de la réunion d'une conférence, qui pourrait au besoin prendre les proportions d'un congrès Européen. Je vous avoue que ces nouvelles-là sentent plus la guerre que la paix.

En attendant que les puissances se décident, voici l'Angleterre qui prend tranquillement possession de l'Égypte; elle vient en effet d'y envoyer une mission financière et militaire qui aura la haute main sur toutes les administrations égyptiennes. Le vice-roi ne tardera pas à s'apercevoir que la suzeraineté de l'Angleterre est autrement lourde que celle de la Turquie.

La reine de Danemark conservera le plus strict incognito pendant la durée de son séjour en France, il n'y aura aucune fête officielle donnée en son honneur.

Il paraît qu'on se préoccupe au ministère de la guerre de la situation des avocats ou membres de la magistrature qui font partie de l'armée territoriale soit comme soldats soit comme officiers. On sait qu'au palais la moustache est proscrite, dans l'armée les favoris sont interdits et la moustache est obligatoire. Voilà un conflit entre l'administration

militaire et la magistrature! On se demande qui cédera. Il me semble que la réponse est facile, elle est même très-vieille, car les latins l'ont donnée en disant: Cedant arma togæ.

Paris, 9 décembre 1875. Le seul événement du jour, chez nous, c'est le scrutin pour l'élection des 75 sénateurs inamovibles; nous allons voir si l'accord et la discipline se maintiendront dans tous les groupes de droite et si l'on n'aura pas de surprises et de défections dont les gauches espèrent profiter.

Il ne faut pas oublier que, dans les scrutins pour le conseil d'État, nos amis de l'extrême droite ont tous leurs engagements, et il n'en a pas été de même à leur égard de la part du centre droit. Ce déplorable spectacle ne doit pas se représenter dans les scrutins pour le Sénat.

P. S. — Grande agitation dans tous les groupes parlementaires, à Versailles pendant le scrutin sénatorial. Le nombre des votants est de 677; chaque candidat devra donc obtenir la majorité absolue de 339 voix.

On dit que plusieurs membres du centre droit, irrités de ne pas être portés sur les listes, se sont abstenus, car on compte 710 à 715 membres présents dans l'Assemblée.

Les bonapartistes rayent de la liste les trichanistes et les remplacent par des républicains.

On dit aussi que 18 membres de l'extrême droite bifent également le nom des trichanistes.

Il y a 72 scrutateurs et 24 tables pour opérer le dépouillement qui ne sera pas terminé, pense-t-on, avant neuf heures du soir.

DE SAINT-GHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 9 décembre.

résidence de M. d'Audiffret-Pasquier. La séance est ouverte à 2 h. 15. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination des 75 sénateurs. Il est procédé au tirage au sort des 72 scrutateurs.

Il est également procédé au tirage au sort de 8 scrutateurs supplémentaires. M. Raoul Duval regrette que les listes des candidats au Sénat soient jusqu'à présent, restées secrètes.

C'est la première fois qu'un vote au scrutin de liste a lieu sur 75 noms. Il importe à la moralité de l'acte qui va s'accomplir qu'il soit effectué au grand jour de la publicité. (Réclamations.)

Les sénateurs inamovibles qui vont être élus seront certainement appelés à se prononcer sur la révision de la Constitution; on ne saurait leur conférer un mandat plus grave. Faut-il leur conférer pour ainsi dire à la muette? (Nouveau bruit.) L'orateur demande le renvoi du scrutin à la huitaine pour que l'opinion publique et les membres de l'Assemblée aient le temps de s'éclairer.

M. le président dit que chacun conserve la liberté de ses votes et qu'il maintiendra la décision de l'Assemblée jusqu'à un vote contraire.

L'Assemblée consultée décide qu'il sera procédé immédiatement au scrutin. Le scrutin est ouvert.

Après la lecture de ce scrutin, l'Assemblée approuve la convention télé-

graphique internationale de St-Pétersbourg et discute ensuite le projet de loi tendant à modifier l'article 70 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée.

L'Assemblée adopte le projet de loi portant que l'engagement volontaire ne sera accordé qu'à ceux qui savent lire et écrire.

Cette loi n'entrera en vigueur que le 1er janvier 1880.

M. de Cissé, ministre de la guerre, demande que le projet de loi concernant l'administration de l'armée soit retiré de l'ordre du jour.

Le ministre ajoute que le gouvernement n'entend pas retirer le projet de loi, mais qu'il considère le temps dont on dispose encore comme insuffisant pour trois lectures.

Il dit en terminant que le gouvernement veut maintenir la hiérarchie dans l'armée.

L'Assemblée adopte en première délibération le projet de loi portant approbation de la convention conclue avec la Belgique relativement au régime des sucres.

La discussion est ensuite renvoyée à demain et la séance est suspendue en attendant le résultat du scrutin sénatorial.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Chambre de commerce de Roubaix.

Séance du 8 décembre 1875.

Étaient présents: MM. A. Delfosse, président, Scrépel-Roussel, Gustave Wattinne, Funck, Henri Mathon, Vinchon et François Roussel.

Absents avec justification: MM. Louis Voreux et Jules Delattre.

Absent sans justification: M. Motte-Bossut.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Réunie pour la première fois depuis la mort de M. Louis Lefebvre, la chambre rend un suprême hommage à la mémoire de ce regretté collègue dont elle appréciait toutes les qualités; elle décide que l'expression de ses vifs regrets sera consignée au procès-verbal.

Sur l'invitation de M. le préfet du Nord, M. le président soumet à la chambre un exemplaire des affiches présentées par les compagnies des chemins de fer du Nord, du Nord et de l'Est, du Nord et de l'Ouest, et de Lille à Valenciennes, pour divers tarifs rendus nécessaires par l'ouverture de nouvelles stations, et pour modifications et additions à leurs tarifs spéciaux.

M. le président donne communication de la convention qu'il a passée, au nom de la chambre, avec une personne de cette ville, qui fait l'avance, aux conditions déterminées dans l'acte, des fonds nécessaires à la construction de la nouvelle bourse. Cette convention, ratifiée par la chambre, sera transcrite au registre des procès-verbaux.

Il est donné lecture d'une lettre de MM. les administrateurs de service de la compagnie du chemin de fer du Nord, qui expriment le regret de ne pouvoir organiser un service à grande vitesse variant, chaque jour, en communication directe les villes de Reims et de Roubaix, le mouvement des voyageurs entre Reims et les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing, ne comportant point l'établissement d'un semblable service.

M. le Président communique à la Chambre une circulaire de M. le minis-

tre de l'agriculture et du commerce relative à l'immunité, pour certains transports à l'étranger, de l'impôt de 5 0/0 établi sur le prix des expéditions effectuées en petite vitesse par les chemins de fer. Cette circulaire intéressant le commerce d'exportation sera publiée dans le Journal de Roubaix.

La Chambre décide qu'il sera fait une nouvelle démarche près de la Compagnie du chemin de fer du Nord pour obtenir le rétablissement des billets aller et retour de Roubaix pour Paris, valables pendant quatre jours. La Compagnie n'ignore sans doute pas que beaucoup de négociants, pour profiter d'une différence de prix relativement considérable, vont prendre leur cachet à Mouscron, où de semblables billets se distribuent.

Déjà la Chambre de Commerce de Roubaix a dû plusieurs fois se préoccuper de l'exposition internationale qui va s'ouvrir à Philadelphie en 1876. Cette exposition, qui intéresse au plus haut point l'industrie et le commerce de notre ville, en raison surtout des éléments nouveaux que le génie de l'Amérique et des nations qui répondront à son appel aura apportés dans toutes les branches de la mécanique pratique, ne comptera probablement que fort peu de visiteurs de notre région tant à cause de l'éloignement qu'en raison des frais énormes qui incomberont aux voyageurs pendant leur séjour en Amérique.

Se vaincra-t-il serait très-profitable à la ville d'envoyer à l'exposition de Philadelphie un ou plusieurs délégués parfaitement au courant des intérêts de notre population industrielle et capable, par leurs connaissances techniques, de noter, d'après un questionnaire, ce qu'il y aurait de plus spécialement assimilable pour nos procédés mécaniques de peignage, filature et de machine à vapeur, etc., la Chambre décide qu'elle s'adressera au Conseil municipal pour le prier de voter les fonds nécessaires à la réalisation de cette idée qui lui paraît devoir être féconde en résultats pratiques.

Il est donné lecture d'une circulaire de M. le ministre de l'agriculture et du commerce relative aux admissions temporaires, en franchise, des produits étrangers destinés à recevoir en France, un complément de main-d'œuvre. Cette circulaire pose aux chambres de commerce diverses questions tant sur l'opportunité de modifications à apporter au régime des admissions temporaires tel qu'il est défini par la loi du 5 juillet 1836, que sur les moyens de les réaliser si elles étaient jugées utiles. Mais la chambre de commerce de Roubaix, fidèle à ses traditions, repousse toutes admissions temporaires, quel qu'en soit le régime et en demande formellement la suppression. A ses yeux, il n'y a pas de motif, si on admet les tissus en franchise, de ne pas laisser venir les filés et l'on voit de suite où ce principe conduirait.

La chambre entend le rapport de la commission mixte de Roubaix-Tourcoing relativement au conditionnement des blouses de laine, et en adopte les conclusions suivantes, basées sur une certaine d'expériences faites sur tous les genres de laine:

1° Pour le conditionnement simple, c'est-à-dire recherche de l'humidité seule, le taux proposé est de 14 p. 0/0.

2° Pour double conditionnement, c'est-à-dire recherche des corps étrangers et de l'humidité, le taux proposé est de 18 et 1/4 p. 0/0.

ques de sympathie et n'avait point songé à s'informer si la misère n'était pas entrée au logis.

Pour elle, Odette ne voulait rien accepter; elle entendait établir une ligne de démarcation entre les deux victimes de Lucien, pour que le bien-fait qu'elle allait solliciter ne s'étendît que sur la mère et respectât la femme.

Dieu seul, pourtant, connaît le grandeur du sacrifice qu'elle accomplissait en demandant d'une voix troublée: « M. Rogerat? » Elle avait fermés les yeux pour ne pas entrevoir ce fatal bureau où Lucien avait englouti l'honneur de toute une famille.

M. Rogerat voyage en Italie avec madame et mademoiselle, répondit le garçon de bureau.

— Et... ce voyage durera-t-il longtemps? — Monsieur ne l'a dit qu'à son associé.

— Je vous remercie. Elle redescendit l'escalier le cœur soulagé, tandis que l'implacable raison lui soufflait que ce voyage d'Italie était un malheur de plus.

En rentrant, elle trouva le propriétaire qui l'attendait. Sans lui laisser le temps d'articuler une menace nouvelle, elle lui demanda un délai de trois jours, au nom de sa malade.

Le propriétaire, qui avait le cœur encore plus fermé que la bourse, ne fut attendri ni par ce beau visage décomposé, ni par cette voix où palpait l'orgueil contenu.

Engorgé, il accorda les trois jours sollicités.

— Mère, je vais vous laisser seule, dit Odette en se penchant vers le lit de l'infirme. Une voisine vous soignera. Ne me demandez pas, ne m'appellez pas... je ne pourrais vous répondre avant demain soir. Je vais faire pour vous une démarche qui me brise l'âme. Je vais essayer d'achever de vous payer la dette que j'ai contractée envers votre mari, dont la mort même, hélas! a été inutile.

Mme Firmerol ouvrit les yeux, la regarda sans comprendre, sans entendre, peut-être. Un mot seulement la frappa: « Votre mari! »

Ce mot avait le privilège d'éveiller quelques parcelles flottantes de ses souvenirs engourdis. Sa langue, embarrassée, s'efforçait alors de prononcer quelques mots indistincts, et ceux qui lui revenaient ressuscitaient la plus horrible phase de l'agonie de défunt Firmerol.

Cette fois encore, elle retrouva les mêmes paroles.

— Mon mari!... Il disait: Odette,

levez la tête... Vous en avez le droit maintenant; je meurs. »

Odette lui mit la main sur les lèvres. Elle n'avait pas besoin de cette répétition fatidique pour vénérer la mémoire de ce héros obscur.

Depuis deux ans, elle soldait sa dette à la veuve du héros.

Une âme charitable, qui habitait la mansarde au-dessus, avait parfois offert de suppléer Odette quand celle-ci devait s'absenter une heure. Elle accepta de bonne grâce de la remplacer tout un jour et une nuit.

Où donc allait Odette? Au seul lieu qu'il lui répugnait de revoir, vers la seule personne qui, pouvant lui être utile, avait laissé sans réponse son triste appel.

Quand la jeune femme aperçut Bréneroy, les pieds dans l'Allier, couronné du château de Montchenetz, vert et paisible comme elle l'avait quitté deux années auparavant, un gonflement de cœur l'étreignit si douloureux que la respiration s'arrêta sur ses lèvres.

Surmontant cette impression poignante, elle eut un sourire navré.

Si Bréneroy était toujours le même, Montchenetz était fort embelli. Restauré, peint, enrichi de balcons forgés, de sculptures et de vitraux, il appartenait de plus en plus par son architecture et son ornementation à un genre hybride d'un goût douteux, mais d'un éclat positif.

Le département tout entier pouvait envier à la petite ville son élégant château.

Il pouvait aussi jalouser le châtelain qui en faisait les honneurs et surtout la châtelaine qui y tenait cour plénière.

Si le triomphant baron y trônait avec une suffisance respectable à force de naïveté, la baronne Coraly y planait à des hauteurs où son époux était incapable de la suivre.

Coraly avait conquis la fortune, la noblesse, la soumission d'un vieux mari, l'admiration de toute une ville, la jouissance sans pareille de se venger des uns, d'écraser les autres, de rire de tous et de n'aimer personne. Plus il y avait en elle de dédain pour les bourgeois paisibles de Bréneroy, plus elle entendait en recevoir les hommages, leur imposer ses caprices, leur dicter des lois et contraindre leurs femmes à adopter les modes qu'il lui plaisait d'inaugurer.

(A suivre).